Envoyé en préfecture le 01/02/2024
Reçu en préfecture le 01/02/2024
Publié le
ID : 062-200069482-20240124-D6_2024-DE

Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois

Séance du 24 janvier 2024

L'an 2024 et le 24 janvier à 17h00, le Conseil Communautaire sous la présidence de Michel SEROUX, s'est réuni au siège communautaire à Avesnes le Comte sur convocation du 11 janvier 2024.

Le conseil devait se tenir initialement le jeudi 18 janvier 2024. Au regard des conditions météorologiques, celui- ci a été déplacé au mercredi 24 janvier 2024 à 17h, information transmise aux élus communautaires le jeudi 18 janvier 2024.

Date de la convocation : 11 janvier 2024
Date d'affichage : 11 janvier 2024
Délibération N° 24-01-2024 / N°6
Etaient présents les membres en exercice : 78

Messieurs Pascal Coin, Pascal Mestan, Alain Rose, Jean-Michel Desailly, Léon Bernard, Sébastien Bertout, Alexandre Hulot, Jacques Nick, Maurice Soyez, Harold Tetu, André Michel, Michel Petit, Hubert Morreel, Patrick Nepveu, Dominique Coppin, Patrick Zakrent, Patrick Dekeyser, Hugues Legoux, Eric Poulain, Etienne Duchateau, Arnaud Ricq, Jean-Michel Delannoy, Guy Vasseur, Philippe Carton, Philippe Lefebvre, Hubert Dingreville, Stéphane Locquet, Nicolas Capron, Olivier Gallet, Jean-Louis Cauvet, Ernest Auchart, Michel Seroux, Jean-Pierre Marocchini, Pierre Barrois, Jean-Paul Hemery, Michel Accart, Ludovic Degouve, Dominique Verdel, Jean-Michel Schulz, Yannick Barlet, Marc Degrendele, Philippe Duez, Denis Caillierez, Stéphane Gomès, Freddy Balavoine, Gérard Nicolle, Alain Debureaux, Christian Thilliez, Serge Leu, François Coquart, Jean-Louis Lebas, Edouard Hautecoeur, Alexandre Decry, Roland Descamps, Jean-François Varoqui, Joël Toursel, Yves Lieppe, David Duchateau, Jacques Thellier, André Bouchind'homme, Guillaume Lefebvre, Philippe Vanderbeken, Damien Bricout.

Mesdames, Fabienne Kwiatkowski, Anne-Marie Dupuis, Sylvie Gabez, Florence Dambreville, Béatrice Dausse, Monique Debeaumont, Sabine Surelle, Marie Bernard, Martine Gérard, Sidonie Duriez, Murielle Roussel, Anne Sophie Larivière, Françoise Simon, Muriel Sergier, Catherine Libessart.

Membres suppléés : 8
Membres ayant donné procuration : 7
Membres votants : 93

Absents : Yves Petit, Thomas Bonnelle, Christian Delambre, Jean-Marc Cuvillier, Raymond Wacheux, Vincent Lacroix, Benoit François, Jean-Claude Jacquemelle, Jean-François Haultcoeur, Raymond Lavigne, Magalie Jonard, Eric Caron, Henri Cuvillier, Louis Lambert, Xavier Normand
Absents suppléés : Hubert Tassencourt suppléé par Chantal Géneau de Lamarlière, Lionel Cayet suppléé par Philippe Verret, Sébastien Henquenet suppléé par Arnaud Delame, Luc Delaporte suppléé par Francine Camus, Romuald Delattre suppléé par Jacqueline Lécossois, René Pruvost suppléé par Jean-Paul Frenoy, Frédéric Plaquet suppléé par Elisabeth Dufour, Chantal Dufresne suppléée par Muriel Lebas
Absents excusés : Patrick Roblot, Marie-Angèle Lefetz, Julien Bellengier, Christian Boucly, Jean Bridel, Pierre Guillemant, Magali Urbanac

Absents ayant donné procuration : Jean-Marie Dufay ayant donné procuration à Murielle Roussel, Pierre Cuvillier ayant donné procuration à Monique Debeaumont, Geneviève Meurice ayant donné procuration à Eric Poulain, Alain Traisnel ayant donné procuration à Damien Bricout, Sylviane Evain ayant donné procuration à

Envoyé en préfecture le 01/02/2024
Reçu en préfecture le 01/02/2024
Publié le
ID : 062-200069482-20240124-D6_2024-DE

Philippe Lefebvre, Arnaud Douchet ayant donné procuration à Philippe V[illegible] ayant donné procuration à Guillaume Lefebvre.

Secrétaire de séance : Eric Poulain

Titre de la délibération : Zone d'Activités de Saulty -la Herliére : demande de portage foncier par l'Etablissement Public Foncier.

Monsieur le Président rappelle que par courrier en date du 13 juillet 2023, la Communauté de Communes a confirmé auprès du notaire en charge de la cession, sa proposition d'achat des terrains ci-dessous, propriétés de la société Advitam et Unéal au prix de 150 000€ TTC

Sur la Commune de Saulty :	parcelle ZI 92 pour une contenance de 31a 49ca
	parcelle ZI 83 pour une contenance de 16a55ca
	parcelle ZI 91 pour une contenance de 10a95ca
Sur la Commune de la Herlière:	parcelle B164 pour une contenance de 97a33ca
	parcelle B165 pour une contenance de 94ca
	parcelle B182 pour une contenance de 16a54ca

Soit une surface totale de 1H73a80ca.

Que vu l'avis des domaines en date du 4/11/2022, le montant total d'acquisition de ces parcelles avait été estimé à la somme de 104 565,50€ HT avec une marge de négociation possible dans la limite de 10% soit 115 022.05€ HT soit 138 026.46€ TTC

Que compte tenu du montant de l'opération 150 000€ TTC, la consultation du service des domaines n'est pas obligatoire

Que suite aux nombreux échanges avec les services foncier, juridique et la direction d'Advitam, la société a, par courriel en date du 25 août 2023 confirmé son accord de céder les terrains au prix de 150 000€ TTC, prix qui devait être néanmoins confirmé par le conseil d'administration en septembre 2023.

Que suite à un échange avec les services de l'Etablissement Public Foncier, l'acquisition fonciére, les travaux de dépollution et/ou de déconstruction ainsi que les travaux de renaturation, au besoin, pourraient être réalisés par l'EPF dans le cadre du portage foncier de l'opération.

Que dans ce cadre, l'EPF peut prendre en charge 80% des travaux de dépollution et/ou déconstruction ainsi que des travaux de renaturation sous réserves du respect de critères qui seront établis en fonction des natures de sol.

Suite à l'avis favorable du bureau communautaire en date du 10 décembre 2023, le conseil communautaire décide à l'unanimité :

-de confier le portage foncier de l'opération à l'EPF ainsi que les opérations de dépollution, déconstruction et renaturation si nécessaire.

Le Président

Communauté de Communes des Campagnes Pas de Calais

Michel Seroux

Acte rendu exécutoire après dépôt en préfecture du Pas-de-Calais le 01/02/2024 et publication ou notificatio du 01/02/2024